



UCL Study
programme
2023 - 2024

Minor in Law (openness)

Table of contents

Introduction	2
Teaching profile	I...I

MINODROI - Introduction

Introduction

MINODROI - Teaching profile

Learning outcomes

L'objectif de la mineure d'ouverture en droit est de permettre à l'étudiant d'intégrer une dimension juridique dans son programme de bachelier. Cette dimension prendra la forme d'une initiation aux disciplines juridiques de base dispensées soit dans le cadre de cours obligatoires spécifiquement créés pour les étudiants de la mineure en droit soit dans le cadre de cours d'introduction empruntés à d'autres programmes (notamment le programme de bachelier en droit et l'année préparatoire au master en criminologie). Cette initiation sera complétée au choix de l'étudiant par des cours méta-juridiques et par des cours où prédomine l'interaction entre le droit et d'autres disciplines. Au terme de la mineure en droit, l'étudiant pourra mesurer l'importance de la règle de droit dans la vie sociale et saisir la spécificité de la méthode juridique.

Cette mineure n'est pas conçue dans le but d'un accès facilité ultérieur moyennant dispenses au programme de bachelier en droit, contrairement à la mineure d'accès en droit.

Structure

La Faculté propose aux étudiants qui s'inscrivent dans une mineure en droit (mineure d'ouverture ou mineure d'accès) de commencer par une première année commune aux deux programmes. Le programme de cette première année est composé de cours obligatoires et de cours à choisir dans une liste. C'est seulement au terme de cette première année qu'en fonction de leur projet, les étudiants devront opter soit pour le programme spécifique à la mineure d'accès soit pour le programme spécifique à la mineure d'ouverture : ce faisant, la Faculté espère de rencontrer au mieux les aspirations des étudiants qui, pour certains, envisagent la mineure en droit comme un « tremplin » vers le programme de bachelier en droit, alors que d'autres la conçoivent plutôt comme l'opportunité d'élargir leur champ de connaissances.

- Les étudiants qui optent pour la mineure d'ouverture se voient proposer des cours qui, soit constituent des cours d'introduction, soit sont des cours où prédomine l'interaction entre le droit et d'autres disciplines.
- Les étudiants qui optent pour la mineure d'accès se voient proposer en deuxième année du programme (BAC 3) des cours qui relèvent en principe de la première ou de la deuxième année (cours "1200") du programme de bachelier en droit. Dès lors qu'ils seront dispensés de ces cours, s'ils décident effectivement de poursuivre ultérieurement le programme de bachelier en droit, il y aura lieu d'adopter, pour ces étudiants, les mêmes critères d'évaluation que pour les étudiants en droit.

En deuxième année de son programme de bachelier, tout étudiant qui opte pour la mineure en droit doit suivre obligatoirement certains cours et complète son programme par des cours à option choisis dans une liste prédéfinie. A cet égard, il est possible pour lui d'opter pour des cours dispensés en néerlandais et en anglais.

En troisième année de son programme de bachelier, l'étudiant compose librement son programme au départ d'une liste de cours à option. Pour les étudiants ayant opté pour une mineure d'ouverture, cette liste est identique à celle qui lui était proposée en deuxième année: elle est essentiellement composée de cours empruntés au programme-type des deux premières années du bachelier en droit ou de cours offerts aux étudiants de troisième année de ce bachelier mais dans ce dernier cas il s'agit de cours d'initiation ou de cours où prédomine l'interaction entre le droit et d'autres disciplines, étant dès lors adaptés à des étudiants qui suivent leur programme principal dans une autre faculté.

Evaluation

Lorsqu'un cours fait partie tant du programme de la mineure en droit que d'autres programmes, le titulaire peut adopter des critères d'évaluation propres aux étudiants de la mineure en droit.

On successful completion of this programme, each student is able to :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en droit afin d'en saisir les spécificités.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils de base aux sciences juridiques.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par le droit et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de d'un mode de raisonnement spécifique au droit.
5. Percevoir les spécificités du droit (et les apports d'un tel regard) et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'un système.

Programme

MINODROI - Information

Evaluation

The evaluation methods comply with the regulations concerning studies and exams (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). More detailed explanation of the modalities specific to each learning unit are available on their description sheets under the heading "Learning outcomes evaluation method".

Contacts

Curriculum Management

Faculty

Structure entity

Denomination

Sector

Acronym

Postal address

SSH/DRT

Faculty of Law and Criminology (DRT)

Human Sciences (SSH)

DRT

Place Montesquieu 2 - bte L2.07.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tel: +32 (0) 10 47 86 00

<http://www.uclouvain.be/drt>

Website

Mandate(s)

- Dean : Edoardo Traversa
- Administrative director : Joëlle Cap

Commission(s) of programme

- Commission d'enseignement pour le droit (BUDR)
- Ecole de criminologie (ECRI)

Useful Contact(s)

- Academic Manager: [Céline Romainville](https://uclouvain.be/repertoires/celine.romainville) (<https://uclouvain.be/repertoires/celine.romainville>)

